



Bruxelles (Belgique), 28 octobre 2015 – 07h00 (CET) – Information réglementée –
Rapport intermédiaire d'UCB relatif aux neuf premiers mois de l'exercice 2015 :

Forte croissance des médicaments phares – Développement continu du pipeline

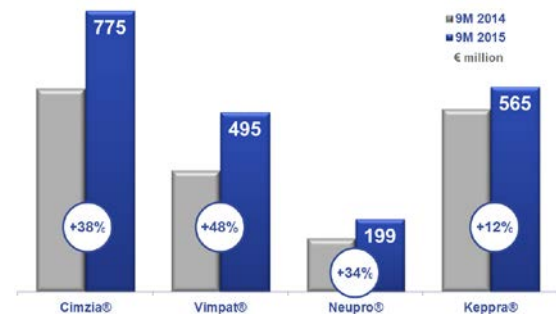
- Chiffre d'affaires en hausse de 19 %* pour atteindre € 2 864 millions, +12 % TCC¹
- Les ventes nettes combinées de Cimzia[®], Vimpat[®] et Neupro[®] s'élèvent à € 1 469 millions, +41 % ou +24 % TCC¹. Les ventes nettes de Keppra[®] s'élèvent à € 565 millions (+12 % ; +2 % TCC¹)
- Actualités R&D : Résultats positifs de l'étude de phase 3 pour Vimpat[®] en monothérapie en Europe ; lancement de l'étude de phase 3 pour Cimzia[®] dans le traitement de la spondylarthrite axiale non radiographique aux Etats-Unis ; premiers résultats positifs pour le bimekizumab dans le traitement de l'arthrite psoriasique
- Perspectives financières 2015 mises à jour : Chiffre d'affaires attendu d'environ € 3,75 milliards, rEBITDA désormais attendu à environ € 800 millions, résultat de base par action entre € 2,00 et 2,10

« Nous sommes heureux des résultats d'UCB en 2015. Notre stratégie orientée patients est en passe d'offrir une valeur supérieure aux patients : aujourd'hui déjà, nous atteignons un plus grand nombre de patients souffrant de maladies neurologiques ou immunes », a indiqué Jean-Christophe Tellier, Directeur général, UCB. « Nos médicaments phares poursuivent leur croissance solide et notre portefeuille continue à se développer et à générer des résultats. »

Perspectives financières 2015 mises à jour :

La croissance continue de Cimzia[®], Vimpat[®], Neupro[®] favorise la croissance générale de la société ; le chiffre d'affaires de 2015 devrait approcher des € 3,75 milliards. Grâce aux effets de change favorables, à la diminution des coûts de commercialisation et à la plus grande efficacité au sein de l'organisation, l'EBITBA récurrent devrait atteindre environ € 800 millions. Un résultat de base par action entre € 2,00 et 2,10 est donc attendu, sur la base d'environ 192,5 millions d'actions en

circulation.



Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2015 atteint € 2 864 millions, soit une hausse de 19 %* induite par la forte croissance de Cimzia[®], Vimpat[®] et Neupro[®] dont la vente nette combinée s'élève à € 1 469 millions, tandis que la vente de Keppra[®] s'élève à € 565 millions.

€ million	9M 2015	9M 2014	Actual	CER
Revenue	2 864	2 402	19%	12%
Net sales CVN	1 469	1 044	41%	24%
Immunology / Cimzia[®]	775	561	38%	21%
Neurology	1 259	988	27%	14%
Vimpat [®]	495	335	48%	28%
Neupro [®]	199	148	34%	27%
Keppra [®]	565	504	12%	2%

* Le chiffre d'affaires 2014 a été retraité afin de tenir compte de l'arrêt des opérations de Kremers Urban.

¹ TCC = taux de change constant

Les chiffres n'ont pas été vérifiés

Actualités R&D

En juillet, la phase 2 de l'étude de validation de concept de l'**UCB0942 (PPSI)**, une petite molécule en cours de développement pour le traitement des cas d'épilepsie hautement résistants aux médicaments, a démarré ; les premiers résultats sont attendus au 4^e trimestre 2016.

En juillet et en août, les demandes d'homologation de **Vimpat® (lacosamide)** et **Neupro® (rotigotine)** ont été déposées auprès des autorités réglementaires chinoises pour le traitement de l'épilepsie et de la maladie de Parkinson, respectivement.

En août, l'étude de phase 1 de **UCB1332/NPT200-11**, une petite molécule modifiant les options thérapeutiques pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson, a débuté. En janvier 2015, Neuropore et UCB ont conclu une entente de collaboration à l'échelle mondiale, pour le développement et la commercialisation de NPT200-11 dans toutes les indications.

En août, au Brésil, **Kepra® (levetiracetam)** a été approuvé pour le traitement de l'épilepsie et devrait être disponible le premier trimestre 2016 au Brésil, en tant que nouvelle option thérapeutique pour les patients atteints d'épilepsie.

En octobre, l'étude de phase 3 en Europe pour **Vimpat® (lacosamide)** en tant que monothérapie dans le traitement des crises d'épilepsie partielles chez les adultes a généré des résultats positifs. Le dépôt de la demande d'homologation auprès des autorités européennes est prévu au premier semestre de l'année 2016. Aux États-Unis, Vimpat® en tant que monothérapie est disponible pour les patients atteints de crises partielles depuis septembre 2014.

En juillet, UCB a annoncé que l'étude de phase 3 sur l'**epratuzumab** dans le lupus érythémateux

systemique n'avait pas satisfait aux critères principaux d'efficacité. La réponse des patients ayant reçu **epratuzumab** en plus du traitement standard n'a pas été statistiquement supérieure à celle des patients ayant reçu un placebo en plus du traitement standard. Un examen de haut niveau des données relatives à l'innocuité n'a révélé aucun nouveau problème d'innocuité.

En septembre, UCB a lancé une étude de phase 3 aux Etats-Unis, visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de **Cimzia® (certolizumab pegol)** dans le traitement des adultes atteints de spondylarthrite axiale active non radiographique (nr-axSpA). Les premiers résultats principaux sont attendus en 2018.

En octobre, **UCB6673** en tant qu'immunothérapie est entré en phase 1. Cela résulte de la collaboration avec le King's College London dans le cadre de la stratégie continue d'UCB qui consiste à innover dans le domaine de la découverte et le développement de médicaments grâce à la création de réseaux scientifiques, dans le but de convertir ces découvertes scientifiques novatrices en produits qui améliorent la santé des patients.

En octobre, l'étude de « développement exploratoire » du **bimekizumab (UCB4940)** dans le traitement de l'arthrite psoriasique a généré des premiers résultats positifs, renforçant l'hypothèse d'UCB selon laquelle cibler les deux cytokines IL-17A et IL-17F permettrait de renforcer potentiellement le bénéfice clinique pour les patients. Ces premiers résultats seront suivis de plusieurs analyses complètes et seront présentés lors d'une prochaine réunion scientifique. UCB prépare actuellement l'étape suivante de développement de phase 2b, qui devrait commencer en 2016.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.

Pour plus d'informations

Net sales (9 months)

€ million	9M 2015	9M 2014	Actual	CER ¹
U.S.	512	336	52%	25%
Europe	212	168	26%	24%
Japan	5	24	-79%	-79%
International markets	46	32	43%	41%
Total Cimzia®	775	561	38%	21%

Les ventes nettes de **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) dans le traitement de maladies inflammatoires induites par le TNF ont atteint € 775 millions, +38 %, favorisées par l'accès au médicament sans cesse élargi pour les patients atteints de maladies inflammatoires induites par le TNF. Les ventes nettes de Cimzia® au Japon reflètent la normalisation des commandes du partenaire d'UCB ; les performances des marchés affichent une tendance continue à la forte croissance (> +30 %).

€ million	9M 2015	9M 2014	Actual	CER
U.S.	373	237	57%	30%
Europe	98	81	21%	20%
International markets	23	17	37%	34%
Total Vimpat®	495	335	48%	28%

L'antiépileptique **Vimpat®** (*lacosamide*) a atteint des ventes nettes de € 495 millions, soit une hausse de 48 %. Aux États-Unis depuis septembre 2014, Vimpat® peut également être administré en monothérapie dans le traitement des crises d'épilepsie partielles.

€ million	9M 2015	9M 2014	Actual	CER ¹
U.S.	56	30	87%	54%
Europe	110	102	8%	7%
Japan	26	12	> 100%	> 100%
International markets	8	5	47%	44%
Total Neupro®	199	148	34%	27%

Le patch **Neupro®** (*rotigotine*) indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a vu ses ventes nettes atteindre € 199 millions, soit une hausse de 34 %.

€ million	9M 2015	9M 2014	Actual	CER
U.S.	189	148	28%	5%
Europe	186	204	-9%	-10%
Japan	68	53	28%	23%
International markets	122	100	23%	11%
Total Keppra®	565	504	12%	2%

Les ventes nettes de **Keppra®** (*levetiracetam*) pour le traitement de l'épilepsie s'élèvent à € 565 millions, soit une hausse de 12 %. Les ventes nettes de Keppra® ont bénéficié d'une pénurie d'approvisionnement sur le marché aux États-Unis et ont aussi connu une forte croissance à l'international.

Pour plus d'informations UCB

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB

T +32.2.559.94.14, antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB

T+32.2.559.9588, isabelle.ghellynck@ucb.com

Corporate Communications

France Nivelles, Global Communications, UCB

T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB

T+32.2.559.92.64, laurent.schots@ucb.com

* Le chiffre d'affaires 2014 a été retraité afin de tenir compte de l'arrêt des opérations de Kremers Urban.

¹ TCC = taux de change constant

Les chiffres n'ont pas été vérifiés

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves

du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,3 milliards en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.